

Assemblée générale

Projet d'ordre du jour

Mardi 20 septembre (13h30 – 16h45 CEST)

NH Bruxelles UE Berlaymont

Interprétation en EN, ES, FR

13h30 Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

13h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (16.09.21)

13h40 Priorités de la Commission européenne

- Présentation des priorités du marché par Carmen Preising, Chef de cabinet adjointe, Cabinet du Commissaire Virginijus Sinkevičius (Environnement, Océan, Pêche)
- Échange de vues

14h30 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

- Présentation de la 35^e Session du COFI (5-9 septembre 2022) et du rapport SOFIA 2022 par Marcio Castro de Souza, Responsable des pêches (Questions commerciales), FAO
- Échange de vues

15h15 *Pause-café*

15h30 Programme de travail de l'année 7 (2022-2023)

- Présentation des priorités, des objectifs et du budget par Pedro Reis Santos, Secrétaire général
- Adoption du programme de travail et du budget annuel

16h00 Groupes de travail

- Etat des lieux par Sean O'Donoghue, président du groupe de travail 1
- Etat des lieux par Pierre Commère, Président du Groupe de travail 2
- Etat des lieux par Benoît Thomassen, Président du Groupe de travail 3

16h15 Programme de travail de l'année 6 (2021-2022)

- Mise à jour sur les priorités et les objectifs par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général
- Mise à jour sur les comptes

16h30 Présidents, vice-présidents et comité exécutif

- Informations sur les nominations au poste de Président, de Vice-président, de Présidents des groupes de travail et du Comité exécutif pour la période 2023-2026 par Pedro Reis Santos, Secrétaire général



16h35 AOB

16h40 Résumé des points d'action

16h45 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Sujet	Contexte	Objectif	Documents
Information	Priorités de la Commission européenne	Le MAC est un organe consultatif de la Commission européenne. Le Cabinet du Commissaire Sinkevičius s'est dit disposé à échanger sur les priorités.	Une meilleure compréhension des priorités de la Commission européenne, afin d'assurer la coordination.	- Plan de gestion 2022 de la DG MARE
Information	FAO	Le Comité exécutif a convenu qu'il devrait y avoir des échanges annuels avec la FAO, en particulier sur les résultats du COFI. La 35 ^{ème} session du COFI se déroule du 5 au 9 septembre 2022. La FAO a également récemment publié l'édition 2022 du rapport « L'état des pêches et de l'aquaculture dans le monde (SOFIA) ».	Présentation des résultats du COFI et du rapport SOFIA 2022. Échange de vues.	- Documents COFI35 - Rapport SOFIA 2022
Décision	Programme de travail de l'année 7 (2022-2023)	L'année de fonctionnement du MAC correspond à la période du 1er octobre au 30 septembre. Conformément au règlement intérieur, le Comité exécutif prépare le plan stratégique et le budget pour l'exercice opérationnel suivant. Conformément aux règles financières applicables, le projet doit être soumis à la DG MARE deux mois avant le début de la nouvelle année opérationnelle. Conformément au Règlement intérieur, l'Assemblée générale approuve le programme de travail et le budget. En raison du passage des services de la Commission à une approche forfaitaire, un nouveau modèle a été utilisé et les priorités ont été simplifiées.	Adoption du programme de travail et du budget.	Projet de programme de travail (par courriel) - Projet de budget (par courriel)
Information	Groupes de travail	Sous la structure du MAC, il y a trois groupes de travail avec différents domaines de responsabilité.	Rapports de chaque président sur les travaux des groupes de travail.	

Information	Programme de travail de l'année 6 (2021-2022)	Conformément au Règlement intérieur, un programme de travail annuel et un budget annuel sont établis par le Comité exécutif et approuvés par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale approuve le rapport annuel, y compris les déclarations financières.	Mise à jour sur la mise en œuvre des priorités, des objectifs et des comptes de l'exercice opérationnel en cours. Préparation par le Secrétariat du rapport annuel.	- Programme de travail
Information	Présidents, vice-présidents et comité exécutif	Conformément au Règlement intérieur et aux Statuts, tous les trois ans, il doit y avoir une nomination des membres du Comité exécutif, du président du MAC, du ou des vice-présidents du MAC et des présidents des groupes de travail. Les prochains rendez-vous auront lieu lors des réunions de janvier 2023.	Informations du Secrétariat pour préparer les appels d'intérêt.	- Règlement intérieur - Statuts